

**AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES**

**Bureau du 5 novembre 2014**

**Point 1**

**Délibération n°2014-05B** portant approbation de l'ordre du jour du bureau du conseil d'administration du 5 novembre 2014.

Vu le code de l'environnement ;

Sur présentation du directeur de l'établissement public

**Article 1 :**

Le bureau du conseil d'administration approuve l'ordre du jour.

**Article 2 :**

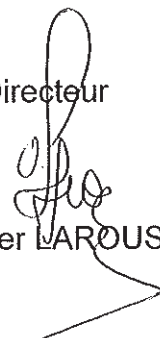
Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil d'administration



Paul GIACOBBI

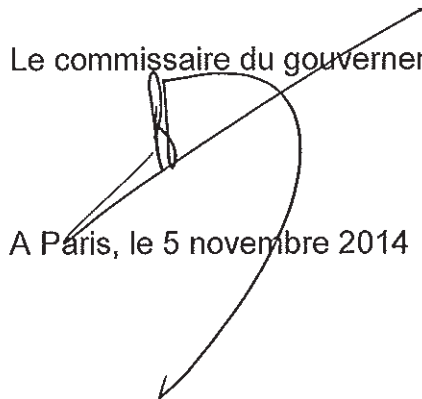
Le Directeur



Olivier LAROUSSINIE

Le commissaire du gouvernement

A Paris, le 5 novembre 2014



Personne à contacter :	Maëlen Le Diagon <a href="mailto:maelenn.lediagon@aires-marines.fr">maelenn.lediagon@aires-marines.fr</a>
Date :	27 octobre 2014
Objet :	<b>Bureau du 5 novembre 2014</b>  <b>Point n°1</b>  <b>Approbation de l'ordre du jour</b>

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du Bureau du 17 juin 2014
3. Préparation du Conseil d'administration du 26 novembre 2014
4. Questions diverses